

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 03-06/2025**

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget CCAS – M57.

L'an deux mil vingt-cinq et le 08 avril à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes Fabrice LARUE – Christelle ROBIN – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Colette CHIODI – Marie-France TRAINEAU – Marie-Hélène JUVENON – Laura BERBEL – PAYEN Pascal – FAURE Jacqueline – Philippe SALATA.

Absents excusés : Anne-Marie GRANGER – Josianne ANGE

Absents : Daniel LANGA

Procurations : Anne-Marie GRANGER à Christelle ROBIN - Josianne ANGE à Jean-Marie WOZNIAK

WOZNIAK Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le compte de gestion et le compte administratif 2024,

L'assemblée délibérante, sous la Présidence de Madame Christelle ROBIN, vice-présidente du CCAS, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2023 et 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	862.45 €
- Un excédent reporté de :	3 204.64 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 342.19 €
- Un excédent d'investissement de :	899.16 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	899.16 €

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 en excédent :	2 342.19 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 342.19 €
Résultat d'investissement reporté (001) en excédent :	899.16 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 08 avril 2025

Le Président
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
WOZNIAK Jean-Marie